

Image not found or type unknown



Télétravail à l'étranger (quel contrat / statut)

Par **adrien**, le **03/11/2009** à **18:13**

Bonjour,
Je suis actuellement ingénieur en informatique sur Paris.
En décembre je pars 1 an en Australie (visa working holiday).
Mon employeur me propose de continuer à travailler depuis l'Australie (pour une durée de travail identique).
En Australie je travaillerais depuis un domicile loué pour 1 an.
Je conserve un domicile en France (celui de mes parents).
Quel peuvent être mon statut ou mon contrat pour la situation décrite ci-dessus ?
du télétravail depuis l'étranger ?
merci de vos réponses.